



## La Parole du Rav Brand

La paracha de cette semaine évoque le cas d'un fils qui se rebelle contre ses parents, et le Midrach évoque à ce sujet le cas d'Avchalom (Chmouel II, 15-19), qui se révolta contre son père David. Le Midrach attribue à celui-ci une certaine responsabilité du fait qu'il ne l'a jamais réprimandé, à l'instar de son autre fils rebelle, Adoniyahou : « Son père ne l'a jamais grondé en disant : "Pourquoi agis-tu ainsi !" Lui aussi a été élevé en suivant Avchalom » (Mélakhim I 1,7). Ils se comportaient sans doute convenablement, mais leur père aurait quand même dû leur faire des reproches : « Un père et un maître doivent parfois gronder leurs fils et élèves, bien qu'ils se comportent convenablement » (Makot 8b).

Pour ravir la royauté à son père, Avchalom rassembla le peuple autour de lui et nomma Amassa ben Yéter comme général. Pour se défendre, David réunit ses amis, mais il ordonna d'épargner Avchalom. Cependant, Yoav, le général de David, ne tint pas compte de cet avertissement et le tua. Lorsque David pleura la mort de son fils, Yoav lui expliqua qu'il avait agi ainsi pour lui sauver la vie. Quelque temps plus tard, un certain Chéva ben Bikhri se rebella contre David (Chmouel II 20). Ce dernier ordonna aux soldats de le mettre à mort, et nomma Amassa ben Yéter comme général, en évinçant Yoav. Il lui donna trois jours pour rassembler l'armée, mais comme il tarda à venir, David nomma Yoav à sa place. Lorsqu'en fin de compte Amassa vint, Yoav le tua. Avant sa mort, David ordonna à son fils Chlomo de mettre à mort Yoav, du fait qu'il avait tué Amassa, qui était plus tsadik que lui, Yoav (Mélakhim I 2, 5-6).

Cette affaire suscite plusieurs questions : comment Avchalom s'engagea-t-il à tuer son père, fait rare même chez les nations ! De plus, pourquoi David refusa-t-il qu'Avchalom fût mis à mort, après que celui-ci voulut le tuer ? Par ailleurs, comment David nomma-t-il Amassa général, après que celui-ci eut soutenu Avchalom, et comment ne craignit-il pas qu'il se retourne contre lui ? Enfin, pourquoi David ordonna-t-il de mettre Yoav à mort pour avoir tué Amassa, alors que Yoav était manifestement plus fidèle au roi qu'Amassa ?

En réalité, il ne fait aucun doute qu'Avchalom aimait son père et ne comptait pas porter atteinte à sa vie (Abarbanel, Malbim, et voir Bérakhot 7b). Toutefois, étant devenu son fils aîné après la mort d'Amnon, il considérait que le trône lui revenait, et il espérait que son père l'intronise lui, et non son demi-frère Chlomo. Toutefois, étant donné que « l'on ne nomme pas un dirigeant sur le peuple sans l'accord de celui-ci » (Bérakhot 55a), il réunit le peuple autour de lui et confia l'affaire à A'hitofèl le conseiller de David. Ce dernier, qui détestait le roi à mort, proposa à Avchalom de poursuivre David directement, espérant que le père et le fils périssent et que lui-même puisse ainsi ravir le trône (Midrach, et voir Sanhédrin 101b). Cependant, connaissant la proximité de David et Avchalom, A'hitofèl

craignait qu'ils se réconcilient et que David ne se venge de lui. Pour empêcher une telle réconciliation, il conseilla à Avchalom de fauter avec les concubines de son père, mais David pardonna tout de même cette outrage. Bien que l'adultère mérite un châtement que même le mari abusé ne peut pardonner, ces femmes n'étaient cependant que des concubines, et selon l'avis de nombreux Sages, elles n'étaient pas mariées du point de vue halakhique avec David (voir Rambam Rois 4, 4 ; Ramban Beréshit 25, 6), si bien qu'il put pardonner à son fils. Le verset dit que le conseil d'A'hitofèl de poursuivre son père était « yachar » – droit – aux yeux d'Avchalom (Chmouel II 17, 4). Cela ne signifie pas que cela lui plaisait : au contraire, il répugnait à le faire, mais pour tuer son père, le conseil d'A'hitofèl lui parut juste. Cependant, Avchalom, craignant que les soldats suivent le conseil d'A'hitofèl, il consulta aussitôt 'Houchaï Ha'arki. Connaissant l'amitié qui liait ce dernier à son père, il espérait qu'il s'oppose au dessein diabolique d'A'hitofèl. De fait, 'Houchaï lui conseilla d'y renoncer dans l'immédiat, et de s'entourer uniquement de plus de gens du peuple, et Avchalom s'y conforma. Se sentant trahi et condamné, A'hitofèl se suicida. C'est à ce moment qu'Avchalom nomma Amassa général. En fait, ce dernier comprit qu'Avchalom voulait épargner son père, et il se trouvait dans l'armée d'Avchalom justement pour veiller à ce qu'il n'arrive rien à David. Ce dernier aussi, connaissant son fils, ne le soupçonnait pas d'ourdir un meurtre, ce pourquoi il ordonna de l'épargner. Mais pour Yoav, David était victime de sensiblerie : il tua donc Avchalom sans état d'âme. Aux yeux de David, Yoav avait fait preuve d'insensibilité, et c'est justement Amassa qui était le tsadik. Cependant, pourquoi Avchalom se comporta-t-il avec une telle insolence, en soulevant une véritable rébellion ? N'était-il pas plus sensé de convaincre simplement son père de lui laisser la couronne ? Ou peut-être Avchalom cherchait-il secrètement à éveiller l'attention de son père, pour qu'il l'éduque ? En fait, l'aîné de David, Amnon, avait fauté avec sa demi-sœur, Tamar, sœur d'Avchalom. Hors de lui, ce dernier avait organisé sa mise à mort (Chmouel II 13), puis s'était sauvé de Jérusalem. Remarquant l'affection que David portait à son fils, Yoav organisa son retour (Chmouel II 14). Avchalom regretta sans doute son forfait et chercha à se faire pardonner. Peut-être, dans son inconscient, en voulait-il à son père de ne l'avoir jamais réprimandé ? Bat-Chéva, afin d'éduquer son fils Chlomo, ne lui administrait-elle pas de bons coups (Midrach Michlé, 31, 1) ? Avchalom entreprit alors de ravir la couronne à son père avec insolence, dans l'espoir que ce dernier lui administrerait une correction en bonne et due forme, avant de lui laisser la couronne...

Rav Yehiel Brand

### La Paracha en Résumé

- Nous voyons dans la première montée les sujets de la femme captive de guerre, l'héritage entre les enfants, ainsi que l'enfant rebelle.
- La paracha se poursuit avec les mitsvot suivantes :

rapporter l'objet perdu à son propriétaire, renvoyer la mère et récupérer l'œuf, construire une barrière, l'interdit de mélanger le lin et la laine.

- Plusieurs lois concernant le mariage.
- Pour conclure une des Parachiyot les plus riches en Mitsvot, plusieurs lois d'argent.

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	18:08	19:24
Paris	19:50	20:54
Marseille	19:35	20:34
Lyon	19:38	20:40
Strasbourg	19:28	20:32

\* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N°149

### Pour aller plus loin...

- 1) Pour quelle raison est-il écrit « lorsque tu sortiras en guerre » et non « lorsque tu iras en guerre » ? (Agra Dékala)
- 2) Quelle est la ségoula de la mitsva de 'chiloua'h akène' ? Où voyons-nous une allusion à cette ségoula ? (Imrei Pin'has au nom du Yalkout Chimoni)
- 3) Pour quelle raison est-il interdit de faire labourer un bœuf et un âne attelés ensemble (22-10) ? (Daat Zekenim, Roch, Hizkouni)
- 4) Qu'apprenons-nous du terme « lékha » du passouk 23-6 déclarant : « Hachem n'a pas voulu écouter Bilam... et a transformé pour toi la malédiction en bénédiction » ? (Déguel Ma'hané Ephraïm)
- 5) Comment saisir la raison de l'interdit « lo yavo amoni oumoavi biklal Hachem ». Car ces deux peuples ne nous ont pas offert de l'eau et du pain dans le désert. En effet, nous n'avions pas besoin de pain ou d'eau car nous avions la manne et les puits de Myriam ? (Zohar 'Hadash)
- 6) Pour quelle raison Hachem nous a-t-Il donné la Torah ? (Hida, Midrach Chohène Tov)
- 7) Pour quelle raison est-il écrit (25-17) : « zakhor ète acher assa lékha amalek » et non « lakhem » (au pluriel) ?

Yaacov Guetta

Pour dédicacer un numéro ou pour recevoir *Shalshelet News* par mail ou par courrier, contactez-nous : [shalshelet.news@gmail.com](mailto:shalshelet.news@gmail.com)

# Halakha de la Semaine

## Les Seli'hot

Le minhag séfaraide est de réciter les seli'hot à partir de Roch 'hodech elloul (soit 40 jours avant Kippour) [Ch. Aroukh 581,1].

Le minhag achkenaze est de commencer à réciter les seli'hot la semaine où tombe Roch Hachana (Mais si Roch Hachana tombe lundi ou mardi on commencera les seli'hot la semaine précédent Roch Hachana). Aussi le minhag Achkenaze (et de certaines communautés séfaraide plus récemment) est de sonner le chofar à partir de Roch 'hodech elloul [ Rama 581,1].

A priori, on récitera les birkot hatorah avant de commencer les seli'hot [Hazon Ovadia page 5].

Il est important de savoir que l'essentiel de la récitation des "Seli'hot" se situe dans le cœur, la concentration et l'acceptation du joug divin. C'est la raison pour laquelle, on fera attention à ne pas prononcer le vidouy, vayaavor, anénou .... dans la hâte mais en prenant soin de scruter nos actes et revenir à une téchouva sincère et complète [H.O page 20 a 23].

Il est donc évident qu'il sera préférable de réciter peu de seli'hot (en sautant certains passages) avec ferveur que de tout lire mais sans prendre le temps de prendre conscience à ce que l'on dit [Or letsion 4 perek 1,3].

On tâchera de faire attention à marquer un arrêt dans le passage de "vayaavor" entre le 1er Hachem et le second (ainsi qu'il est indiqué dans la plupart des ma'hzorimes) [Ben ich haï ki tissa ot 11].

Les érudits et étudiants en Torah ne devront pas craindre d'occasionner un bitoul Torah même si pour se lever aux seli'hot ils devront se coucher un peu plus tôt (et donc diminuer un peu d'étude au cours de la soirée) [Hida dans Birké Yossef 581,6 ; Voir aussi le chemech oumaguen (3 siman 57,1) et or letsion 4 perek 1,3].

Il est également vivement recommandé d'augmenter nos bonnes actions à l'approche de Roch Hachana [Or letsion 4 perek 1,5].

David Cohen



## Enigmes



**Enigme 1 :** Où trouve-t-on le mot TECHOUVA dans le TANAKH ?

**Enigme 2 :** A quelques minutes du décollage, une hôtesse de l'air constate des interférences. Elle demande alors aux passagers :

"Qui a son ordinateur allumé ?" Quinze mains se lèvent.

"Qui a son téléphone allumé ?" Treize mains se lèvent.

"Qui a les deux allumés ?" Sept personnes se manifestent.

"Qui n'a ni ordinateur ni téléphone allumé ?" Neuf personnes répondent.

Combien y a-t-il de passagers dans l'avion ?

(On ne compte pas le personnel naviguant.)

## La Voie de Chemouel

### Chapitre 16 : Le destin de Moav

Ce chapitre marque un tournant dans le livre de Chemouel. Dorénavant, le récit se focalisera essentiellement sur la vie de David. Naturellement, les chapitres que nous nous apprêtons à aborder regorgent de Midrashim plus intéressants les uns que les autres. Par souci de clarté, nous ne rapporterons que ceux susceptibles d'éclairer notre récit. Mais avant cela, nous devons introduire plusieurs notions qui se révéleront indispensables par la suite (notamment après la victoire de David contre Goliath).

Au cours de leurs pérégrinations dans le désert, nos ancêtres eurent affaire à deux nations d'une cruauté sans pareille : Amon et Moav. Ces derniers refusèrent catégoriquement de leur venir en aide, alors qu'ils devaient affronter les rudes conditions du désert. Et alors même qu'ils

étaient prêts à rémunérer leurs services, Amon et Moav passèrent à l'attaque sans véritable motif. Ils signent alors une double condamnation : non seulement ils se feront écraser, mais ils perdront également la possibilité de faire partie de notre peuple, et ce, de façon définitive. Hashem jugea ainsi que cette insensibilité n'était pas compatible aux membres du peuple élu.

Toutefois, une question reste en suspens. La Torah n'a pas précisé de façon explicite le sort des femmes. Par conséquent, doit-on en déduire qu'elles ne sont pas concernées par cette exclusion ? Est-il possible de les convertir ? Cette interrogation ne sera résolue une fois pour toute qu'à l'époque de Chemouel. Mais entre temps, elle suscita de nombreuses controverses, même parmi les grands Sages. A notre connaissance, le premier qui prit ouvertement position en leur faveur fut Boaz, descendant de Nahchon (plusieurs exégètes s'accordent à dire que c'est

## Aire de Jeu



Mon 1er fait partie du travail de l'agriculteur,  
Mon 2nd est une conjonction de coordination,  
Mon 3ème est un document,  
Mon 4ème est une équipe anglaise,  
Mon tout fait partie des mélanges interdits.

Charade

### Jeu de mots

Il paraît que chez EDF, les salariés sont sous tension et la direction n'est même pas au courant.

### Devinettes

- 1) Celui qui est condamné à la peine de « skila », que doit-il « subir » après avoir reçu sa peine ? (Rachi, 21-22)
- 2) Si l'on trouve un objet perdu, la Torah nous demande de le garder jusqu'à ce que son propriétaire le réclame. C'est évident. Peut-on le restituer avant qu'il ne le réclame ? (Rachi, 22-2)
- 3) Pourquoi la Torah nous indique la récompense de celui qui fait la mitsva de « chiloua'h akène » ? (Rachi, 22-7)
- 4) Pourquoi la Torah juxtapose-t-elle la mitsva de « chiloua'h akène » à celle de construire une barrière au toit de sa maison (maaké) ? (Rachi, 22-8)
- 5) A l'époque où il y avait le « tékhélète », quelle mitsva pouvait-on accomplir même s'il y avait un mélange de lin et de laine ? (Rachi, 22-12)
- 6) A partir du moment où j'ai fait le vœu d'apporter un Korban, combien de temps ai-je avant de transgresser l'interdiction de retarder mon vœu ? (Rachi, 23-22)

## Réponses aux questions

1) Pour nous apprendre que dès qu'un homme sort d'un endroit où il étudiait la Torah, il se doit de savoir qu'il sortira de facto en guerre et livrera bataille au yetser ara et à ses agents pouvant aussi réveiller contre lui des accusations célestes. En effet, tant qu'il demeure dans les 4 coudées de la halakha et étudie, les agents du mal disparaissent.

2) La segoula d'avoir des enfants même dans un couple stérile, comme dit le passouk 22-6,7 « renvoie la mère, et par le mérite de cette action, ète habanim tika'h lakh » (pouvant être compris « tu auras la récompense d'avoir des enfants »).

3) Car l'âne, ne ruminait pas, voyant le bœuf ruminer pendant le labour, penserait que ce dernier mange à chaque instant. Il en résulterait donc une souffrance pour lui.

4) « Pour toi » et pas pour Bilam afin que ce dernier ne soit pas inclus dans ce qui est écrit dans Balak (24-9) : « mévarékhékha baroukh ». Ainsi, concernant Bilam, des malédictions ne se transformeront pas pour lui en bénédiction.

5) Il est écrit dans la guémara : « tout celui qui sort vers quelqu'un en adressant en premier le chalome est considéré comme lui avoir donné du pain et de l'eau. Il n'en fut guère ainsi pour Amon et Moav à notre égard.

6) Afin de nous aider à brider notre bouche de parler du lachone ara (car le peuple juif est le plus enclin à médire).

7) Le singulier de lékha nous apprend que la personne qui ne cherche qu'à vivre seule, détachée du tsibur sera victime d'Amalek.

grâce à lui que la Mer Rouge s'ouvrit, lorsqu'il plongea le premier dans les eaux avant même qu'elles ne se fendent). A l'instar de son ancêtre, Boaz faisait partie des grands de sa génération et accéda même au rang de Juge. Et aux yeux de tout le peuple, il prit pour épouse à la fin de sa vie Routh, ancienne princesse de Moav et convertie depuis peu. Mais l'engagement de ce juste ne suffit pas encore pour faire taire les mauvaises langues. Il n'était donc pas rare que sa lignée soit l'objet de raillerie. Et c'est précisément dans ce contexte que David s'apprête à naître. Son père, Yishay, n'est autre que le petit-fils de Routh. Nous verrons la semaine prochaine le plan qu'il mit au point afin de se débarrasser des commérages.



## Rabbi Yaacov HaLévi Molin :

### Le Maharil

Rabbi Yaacov ben Moché HaLévi Molin, plus connu sous le nom de Maharil (acrostiche de Morénou HaRav Yaacov Lévi), est né à Mayence (Allemagne) en 1360. Son père était le chef spirituel de la communauté. Bien que ses frères et sœurs furent imprégnés d'une piété remarquable, Rabbi Yaacov fut incontestablement le plus illustre de la famille. Ses premiers maîtres furent son père et son frère aîné. Toutefois, encore tout jeune, Yaacov décida, conformément aux enseignements de nos Sages, de « partir à la recherche d'un centre de Torah ». Aussi partit-il pour Vienne où il fut chaleureusement accueilli par son maître, Rabbi Chalom ben Rabbi Yits'hak. Peu après son mariage, Rabbi Yaacov partit étudier de nombreuses années dans plusieurs Yéchivot et fut considéré comme un Gaon (sommité en Torah). Quand il revint à Mayence, il fut élu pour succéder à son père à la tête de cette importante communauté. Dès lors, il se fit aimer et respecter de tous ceux dont il avait la charge. Il fut pour la collectivité juive de Mayence un chef dans le sens le plus complet du terme. Il consacra ses efforts à la diffusion de la Torah et au renforcement du mode de vie juif. Il servit 40 années durant cette vieille communauté juive. Grâce à son dévouement et à son influence, elle se développa sur les trois plans - « les trois piliers sur lesquels repose le monde : la Torah, la prière et les

## A la rencontre de nos Sages

actes de bonté et d'amour envers son prochain ». Il y dirigea une grande Yéchiva et porta un intérêt tout paternel à son grand nombre d'étudiants remarquables venus de toutes les parties du pays, parmi lesquels Rabbi Yaacov Weil qui devint une autorité en matière de Talmud et de Halakha.

Parmi les nombreux dons que la Providence Divine lui dispensa, Rabbi Yaacov eut aussi une belle voix unie à un sens musical très marqué. En certaines occasions, en particulier aux fêtes importantes, il devenait le chalia'h tsibour et ses prières avaient un tel accent qu'elles faisaient une impression profonde sur tous ceux qui l'écoutaient, si bien que ses mélodies et ses interprétations des grandes fêtes furent adoptées par beaucoup de collectivités juives. À la fin de sa vie, il fut sollicité par la vieille communauté de Worms, où avaient vécu le grand Rachi et d'autres lumières de notre histoire. Il accepta et occupa le poste de Rabbin un peu plus d'un an, soit jusqu'à sa mort en 1427.

Le Maharil fut une autorité en matière de Halakha en général, et en particulier des lois régissant la synagogue, les prières et les coutumes. Il recevait fréquemment des demandes écrites d'autres rabbanim qui lui soumettaient leurs problèmes. Les questions et les réponses furent publiées à Vienne en 1549 sous le nom de Cheeloth Outechouvoth Maharil. Comprenant 233 chapitres, ce recueil devint une autorité référence en matière de halakha, particulièrement pour les

communautés juives d'Allemagne et de Pologne, et constitue aussi une mine de renseignements du point de vue historique. Par ailleurs, la lecture des Minhaguei Maharil (« Coutumes du Maharil ») que publièrent ses disciples, nous apprend, entre autres, combien grande était l'humilité de l'auteur. Par exemple, il portait toujours sur lui un petit 'Houmach. Ainsi, quand il arrivait qu'on se levât par Kavod pour lui, pouvait-il considérer que c'était la Torah qu'on honorait, non sa personne. Bien que le niveau spirituel des communautés juives d'Allemagne, d'Autriche, de Bohême et de Pologne fût très élevé, beaucoup des Cheeloth Outechouvoth du Maharil traitent de problèmes aux circonstances tragiques, conséquences de la "Mort Noire". Les Juifs furent, en effet, cruellement accusés d'avoir empoisonné les puits, faisant ainsi éclater l'épidémie. Des attaques et des massacres en résultèrent, où périrent un grand nombre de Juifs. Le cas des Israélites contraints de se convertir au catholicisme créa un grave problème que le Maharil eut à résoudre, de même que des questions relatives au deuil, à l'héritage, aux orphelins, aux veuves, aux agounoth (épouses dont la mort du mari n'est pas certaine), etc. En cette circonstance, comme en d'autres, qu'elles fussent heureuses ou malheureuses, le Maharil se trouva toujours aux côtés de ses frères.

David Lasry

### Charade:

Go - e-l - Hadam

### Réponses Choftim N°148

**Enigme 1 :** La solution est 1924.

Explications :

Commençons par numéroter les étages en partant du plus haut.

Les appartements de droite portent des numéros qui sont des carrés de nombres entiers :

$$1^2 = 1 \text{ (1er étage)}$$

$$2^2 = 4 \text{ (2ème étage)}$$

etc...

$$44^2 = 1936$$

$$45^2 = 2025$$

L'appartement 2012 est donc au 45ème étage soit à la 14ème place en partant de la droite. Celui du dessus est au 44ème étage, à la 13ème place en partant de la droite, c'est-à-dire 1924.

**Enigme 2 :** Il s'agit de Avchalom. Si l'on retire effectivement le mot Av (père) de son nom il reste Chalom (paix), qu'il n'a assurément pas voulu faire lorsqu'il a déclaré la guerre à son père David.

### La Question

La Paracha de la semaine nous enseigne les lois relatives au fils rebelle que la Torah nous demande de juger, avant qu'il ne puisse irrémédiablement devenir coupable.

A son sujet il est écrit, que les parents devront aller voir le tribunal et leur dire : "cet enfant qui n'écoute pas notre voix".

Le Talmud dans Sanhédrin apprend de là, que si l'un des parents est sourd, la sentence ne peut s'appliquer.

**Question : De ce verset nous aurions dû apprendre simplement, que le fils rebelle ne peut être sourd puisqu'il doit avoir la capacité d'entendre, sans pour autant la mettre en application.**

**Comment pouvons-nous apprendre que les parents ne doivent pas l'être ?**

Le Mayena Chel Torah répond :

Pour qu'un homme puisse être audible, il est impératif qu'il puisse être en mesure d'entendre ce que lui-même raconte et également d'être en mesure d'écouter son interlocuteur. Dans le cas où les parents seraient sourds, il en résulterait donc, une incapacité technique pour l'enfant d'écouter à son tour convenablement ses parents et cela ne pourrait donc pas lui être imputé.

G.N.

### Bassar Bé'halav

Une personne malade qui doit manger du lait, pourra en cas de besoin, n'attendre qu'une heure après la viande même si la maladie ne présente aucun danger. C'est la même chose pour une femme enceinte ou une femme qui allaite, si les produits laitiers sont recommandés. En effet, au cours des 30 jours qui suivent un accouchement, la femme a un statut de malade qui ne présente pas de danger, elle pourra donc se contenter de

n'attendre qu'une heure. Après 30 jours, si elle allaite, elle pourra continuer d'attendre une heure tant qu'elle considère que le lait lui est nécessaire. En ce qui concerne un enfant, s'il a moins de trois ans, il est permis de manger des laitages tout de suite après un repas de viande, il ne faudra juste pas lui donner ensemble. Si l'enfant a moins de neuf ans, alors il attendra une heure comme un malade qui n'est pas en danger. S'il a plus de neuf ans, ceux qui voudront seulement patienter une heure, auront sur qui s'appuyer.

Si l'enfant a 13 ans pour un garçon, 12 ans pour une fille, il sera considéré comme un adulte. Cette loi s'applique seulement dans le cas où un repas à base de lait est nécessaire au développement de l'enfant et non pas dans le cas de sucreries ou de bonbons. Dans ce dernier cas, ce n'est que pour un enfant qui n'a pas atteint 3 ans, qui lui sera permis aussi des sucreries à base de lait, après un repas de viande.

Mikhael Attal

## La Force du foyer

Concernant la Mitsva de partir en guerre, la Torah nous précise que celui qui venait de se marier, ne devait pas partir au front. Il devait rester disponible une année entière pour pouvoir réjouir la femme qu'il venait d'épouser. (Dévarim 24,5)

Cette exemption imposée au jeune marié, nous rappelle un passage de la parachat Choftim (20,5) traitant du même thème. Lorsque le Cohen rassemblait les prétendants à partir à la guerre, il proclamait que celui qui était fiancé, celui qui venait d'acquérir une maison et celui qui venait de planter une vigne, devaient faire marche arrière et ne pas aller en guerre.

Ces 2 textes semblent assez similaires, mais, comme le souligne Rachi, il y a malgré tout une différence. Ceux que le Cohen avait mis à l'écart devaient malgré tout participer à des travaux d'intérêt général comme l'approvisionnement en nourriture ou la réparation des routes. Le jeune marié quant à lui ne devait ni combattre ni même participer à ces tâches publiques.

Comment comprendre qu'une telle liberté soit accordée au jeune marié en temps de guerre alors que tout le monde est mobilisé ? Qu'il n'aille pas au front peut s'entendre, mais qu'il s'investisse au moins dans des actions non dangereuses à l'image du reste du peuple ! D'autant plus, que concernant son travail il avait la possibilité de sortir, voire même de voyager si sa parnassa l'exigeait, pourquoi le service national serait moins important que ses contraintes personnelles de parnassa ?!

En réalité, cette obligation de réjouir sa femme n'est pas un simple passe-temps pour notre jeune hatan, cette Mitsva est en fait l'occasion pour lui de créer un lien extrêmement fort qui va être la base de la construction de leur foyer. Etablir des fondations solides est une condition sine qua non pour espérer bâtir un édifice solide. Son rôle à lui est donc de ne pas se détourner de cette mission qui est exigeante et prenante.

Malgré ce beau programme, il nous reste à comprendre si son action n'est pas un peu

égoïste. Alors que le peuple lutte pour sa survie, lui pense à son propre foyer ! Ne serait-il pas plus à propos de se soucier d'abord du collectif ?

En fait, sa mission n'est pas uniquement personnelle. Pour sa stabilité le peuple a besoin d'avoir des foyers sains établis sur de bonnes bases. Son travail au sein de sa maison n'en est pas moins une mission d'intérêt général. Lui aussi participe à l'effort collectif. Certains sont sur un front extérieur, d'autres agissent à l'intérieur pour assurer la stabilité du navire.

On pense parfois que le temps que l'on passe chez soi en famille est un peu un moment par défaut. On n'est ni au travail, ni au Beth hamidrach.

C'est en fait un moment crucial où le couple se construit et où l'éducation s'exprime. Être présent, disponible et motivé sont donc les conditions indispensables pour espérer remplir notre mission. (Darach David)

Jérémy Uzan



### La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Dan est un jeune israélien qui doit voyager en Amérique pour deux semaines de vacances. Lorsque son ami Elazar est mis au courant de son voyage, il s'empresse d'aller le voir pour lui demander un service. Il a besoin d'un appareil électronique pour son travail qui coûte en Amérique seulement 400\$ alors qu'en Israël il est vendu près de 600\$. Évidemment, Dan, toujours prêt à rendre service, accepte avec joie et lui dit même de ne pas avancer l'argent et qu'il pourra le rembourser une fois l'appareil ramené. Elazar le remercie grandement mais lui explique qu'il a grandement besoin de la facture car de cette façon il pourra se faire rembourser 200\$ (la moitié des 400\$) par la société qui l'emploie. Dan répond encore par l'affirmative et lui promet de lui ramener aussi la facture. Effectivement, deux semaines plus tard celui-ci revient de vacances et rapporte fièrement l'objet à son ami. Mais lorsque Elazar lui demande la facture, Dan cherche dans une poche puis dans l'autre mais en vain, il ne la retrouve plus. Après plusieurs minutes de recherche, il s'excuse mais ne sait plus où il l'a mise. Elazar s'excuse lui aussi mais lui déclare que dans ce cas-là il ne pourra lui payer que 200\$ car c'est seulement à ce prix qu'il était prêt à acheter cet appareil et pas plus cher. Mais Dan rétorque qu'il a été envoyé pour deux missions

distinctes : lui acheter cet appareil et lui ramener la facture. Or, la première mission, il l'a réussie à merveille et l'objet a donc été acquis par Elazar et c'est seulement ensuite qu'il a perdu la facture. Il a donc le statut d'une personne qui perd un papier représentant de l'argent de son ami où le Choul'han Aroukh (H" M 301,1) tranche qu'il ne doit pas rembourser ce qu'il pouvait gagner avec ce papier. Qui a raison ?

Le Choul'han Aroukh (H" M 183,4) nous enseigne que si Reouven demande à Chimon de lui acheter quelque chose, au moment où Chimon l'achètera Reouven l'acquerra, et cela même si Chimon l'achetait avec son propre argent. D'après cela, a priori Dan a raison car Elazar a acquis l'objet au moment de son achat et si ensuite Dan a perdu la facture il sera considéré comme un gardien non payé qui est Patour sur une chose qui n'a pas de valeur intrinsèque. Mais là encore le Rav Zilberstein nous apprend qu'il s'agit ici d'une seule mission où Elazar demandait à Dan de lui apporter cet appareil pour 200\$ et il a bien précisé qu'il n'en était pas intéressé à 400\$ donc Dan est responsable car du fait de sa négligence il n'a pas rempli sa mission jusqu'au bout. En définitive, Elazar pourra lui dire : « je ne t'ai pas nommé Chalia'h pour cela ».

Haïm Bellity

### Question à Rav Brand

**J'ai lu que, selon la Pessikta de Rav Kahana, après le péché de Salomon, un ange se serait assis sur son trône, prenant son apparence, et les gens se moquaient de Salomon lorsqu'il leur disait qu'il était le roi.**

**Est-ce exact ?**

Je n'ai pas le texte de la Pessikta de Rav Kahana devant moi, en revanche, j'ai le texte du Talmud (Guitin 68b), qui ne cite pas d'ange, mais un Ched, un "démon". Il était sur le trône de Salomon et prenait son apparence ; les gens se moquaient de Salomon lorsqu'il leur disait qu'il était le roi.

Pour expliquer ce passage, à première vue obscur, il convient de traduire la notion de Ched, traduite dans le langage populaire par "démon".

Divers textes talmudiques montrent qu'il s'agit de diverses manifestations paranormales, parfois des états de démente.

Une page avant ce passage cité, le Talmud Guitin aborde le cas d'une personne qui a bu du vin en fermentation et a subi une intoxication alimentaire qui l'a fait déraisonner. Le Talmud appelle cette folie : le Ched de "Kourdaikous". « Celui qui se fait attraper par un "Kourdaikous" et qui dit aux gens : "Écrivez et donnez un acte de divorce à ma femme", n'a rien dit (et on ne l'écrit pas). Celui qui a dit : "Écrivez et donnez", puis il se fait attraper par un Kourdaikous et dit : "N'écrivez pas", ces dernières paroles ne valent rien » (Guitin 67b).

Ainsi, lorsque le Talmud rapporte qu'un Ched s'est mis sur le trône de Salomon, il ne veut sans doute pas dire autre chose que le fait que Salomon ait subi momentanément un état de folie.

N'étant pas médecin ni psychiatre, je ne peux pas nommer le terme exact de cette folie, peut-être schizophrénie ou autre chose.